

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°040

OBJET : FESTIVAL DE CARCASSONNE 2026 - CONVENTION DE PARTENARIAT MUSIC'AL SOL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA, Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de la prochaine édition du Festival de Carcassonne 2026 et en concomitance avec les dispositifs de prévention sonores mis en place par les politiques publiques, la Ville de Carcassonne souhaite adhérer à l'association Music'Al Sol.

L'association Music'Al Sol est une association à but non lucratif déclarée en 2003, qui travaille à la promotion des Musiques Actuelles à travers des actions de diffusions, de médiations et d'accompagnement pour les artistes et les publics du territoire. En parallèle, elle assure via le dispositif AGI-SON, le prêt de matériel dans le cadre des campagnes de prévention auditive.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, au profit de la Ville de Carcassonne, d'une vingtaine de casques auditifs destinés aux enfants, afin de permettre aux plus jeunes spectateurs de bénéficier d'une protection auditive adaptée à leur morphologie.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 15 euros HT, soit 18€TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la mise en place de cette convention de partenariat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes et documents nécessaires à la mise de place de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32582-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026